

4INSIGHT
Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros
Siège social : 72 rue Anatole France
33400 TALENCE
RCS BORDEAUX 533 897 229
(Ci-après désignée la « Société »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 4 FEVRIER 2026

*L'an deux mille vingt-six,
Le Quatre Février,
A 14 heures,*

Monsieur Jérôme MOLLIER,
Associé unique de la Société,

A décidé ce qui suit :

DECISION UNIQUE

L'associé unique rappelle que les commissaires aux comptes titulaire et suppléant, respectivement Mme Véronique COMELLI et Madame Laure TEOUL, ont été nommés par les statuts constitutifs du 12 juillet 2011 pour une durée de six ans avec un début de mandat à débiter lors de l'exercice clos en 2012.

L'associé unique affirme que l'obligation de nomination d'un commissaire aux comptes découlait du lien capitalistique entre la Société une SAS dont elle détenait les titres (société DECOMPTES PUBLICS RCS PARIS 538 512 393).

Cette dernière ayant été dissoute en date du 23 décembre 2016 et liquidée le 30 juin 2017 et prenant acte que les liens capitalistiques entre la Société et DECOMPTES PUBLICS étaient en cours de rupture au 23 décembre 2016 et que la Société ne remplissait pas à titre individuel les seuils légaux rendant obligatoire la désignation d'un Commissaire aux Comptes (selon les critères applicables au moment de l'échéance du mandat), il a été décidé que les mandats des commissaires aux comptes pouvaient prendre fin.

En conséquence, l'associé unique approuve formellement que les fonctions des commissaires aux comptes susmentionnés ont pris fin à effet rétroactif du 23 décembre 2016 et qu'ils n'ont pas été renouvelés ni remplacés.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Monsieur Jérôme MOLLIER